

Marie-France LAMBERT
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

NFB du 12 mars au 26 mars 2018

Patricia SAME

981 avenue des Jeux Olympiques

38100 GRENOBLE

A Grenoble le 22 mars 2018

Madame le commissaire-enquêteur,

Voici quelques remarques concernant le territoire du Scot.

Dans l'Essentiel du Scot je lis p. 14 que toutes les mesures doivent être prises pour limiter la prolifération des espèces invasives. Quelles sont les méthodes efficaces pour limiter les espèces invasives ?

p. 17. Pour le bruit, il serait préférable d'interdire les poids-lourds dans les agglomérations et donc de proposer d'autres moyens de transport - mieux utiliser le fret pour la SNCF par exemple.

Dans la Notice de présentation du contenu de la modification et exposé des motifs des changements apportés je lis p. 7 que la modification porte sur le balcon Sud de Chartreuse et le secteur de St Jean-de-Bournay. Pourquoi avoir choisi ces territoires ? Pourquoi ne pas avoir choisi tout le département de l'Isère ?

Donc, Madame le commissaire-enquêteur, je vous demande de donner un avis favorable à l'enquête publique.

P. SAME